

le sujet le plus important qu'on y discutât. A cette époque, la Ligue de l'Empire britannique était en pleine vigueur et manifestait beaucoup d'activité. Il existait un sentiment dans tout l'Empire britannique à l'effet qu'il était désirable d'établir des relations commerciales plus intimes entre les colonies et la mère-patrie. C'était-là une ambition des plus louables, et on aurait pu croire qu'elle se serait imposée de suite à l'attention de la Grande-Bretagne.

A cette réunion, à laquelle assistèrent les premiers ministres et les principaux hommes de l'Empire en dehors de la Grande-Bretagne, la résolution suivante fut adoptée après un débat approfondi.

Cette réunion est d'avis que toutes les dispositions dans les traités existant entre la Grande-Bretagne et une puissance étrangère quelconque, qui empêchent les dépendances autonomes de l'Empire de conclure des arrangements de réciprocité commerciale entre elles ou avec la Grande-Bretagne, devraient être supprimées.

Le représentant du Gouvernement impérial, — je n'ai pas ici le compte-rendu de son discours, — donna à entendre, je crois, qu'il n'était pas probable qu'aucune telle demande serait favorablement accueillie. La réponse formelle vint toutefois du Gouvernement britannique au moyen d'une dépêche adressée par le marquis de Ripon au Gouverneur général du Canada, et aux divers Gouvernements coloniaux, dans laquelle ils parlent de cette résolution :—

On peut dire, quant à ce qui regarde la dénonciation partielle de ces articles, qu'on a demandé aux Gouvernements belge et allemand s'ils consentiraient à l'abrogation de ces articles en particulier sans que le reste des traités fut dénoncé, et la réponse dans les deux cas fut à l'effet que ces articles ne pouvaient pas être abrogés sans qu'il en fut fait de même pour le reste du traité.

Maintenant, voilà la réponse à la démarche faite par la réunion la plus considérable d'hommes politiques coloniaux qui ait jamais eu lieu.

Revenant aux raisons qui motivèrent cette décision de la part de la Grande-Bretagne, je signalerai brièvement à l'attention, ce que le Canada demandait.

Par l'entremise de la ligue impériale et par d'autres intermédiaires, le Canada désirait que ses produits eussent la préférence sur le marché anglais. La réponse fut toujours que le sujet était trop insignifiant pour mériter d'être discuté, qu'il serait injuste et déraisonnable de demander à l'artisan anglais d'être imposé pour le béné-

fice du cultivateur canadien. Voilà pratiquement la signification de cette réponse, et afin de bien comprendre ce point, je signalerai rapidement à votre attention les statistiques telles que je les trouve dans le *Statemen's Year Book* de 1896. Le chiffre de nos exportations diffère quelque peu de celui-ci ; mais il ne s'agit que d'une affaire de quelques piastres.

En 1896, suivant les relevés anglais, le grain et la farine achetés par la Grande-Bretagne représentaient une somme de \$250,000,000. Les ventes faites par le Canada à la Grande-Bretagne se chiffraient par environ dix ou onze millions de piastres. Nous demandions donc, quant aux grains et la farine, que le peuple anglais payât un impôt sur les \$240,000,000 de céréales qu'il consomme afin de nous permettre d'obtenir la préférence pour nos dix ou onze millions de piastres de produits de ce genre.

L'honorable M. McCALLUM: Il n'aurait pas eu à payer tout le montant.

L'honorable M. SCOTT: Toute l'importation serait atteinte. Cette mesure imposerait une taxe sur tous les consommateurs du Royaume-uni, autrement nous n'en retirerions aucun avantage.

L'honorable M. McCALLUM: Le peuple anglais ne pourrait pas du tout accorder une préférence au Canada ?

L'honorable M. SCOTT: Assurément non, parce que cela occasionnerait une élévation dans le prix de tout le reste des grains et de la farine importés dans le Royaume-uni.

L'honorable M. BOULTON: Cela équivalait à imposer une quantité de produits valant \$250,000,000.

L'honorable M. SCOTT: L'apport du Canada dans les importations de cette année-là de la Grande-Bretagne s'élevait à quatre pour cent.

Pour ce qui concerne les opérations sur le bétail et la viande les importations de la Grande-Bretagne s'élevaient, en 1896, à \$166,000,000. L'apport du Canada dans ce montant était de \$7,000,000, ce qui équivaldrait à 4½ pour 100.

Pour le commerce du beurre et de l'oléomargarine, les importations furent de